



Décision du 10 mars 2020

Sat Gal/MI/2020/13

**Objet :** Fourniture et pose de clôtures sur le territoire communal - Attribution du marché.

**Nous Jean-Marc TELLIER,  
Maire de la Ville d'AVION,  
Vice-Président du Conseil Départemental,**

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur la gestion municipale et énumérant les domaines dans lesquels le Conseil Municipal peut déléguer une partie de ses pouvoirs au Maire,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2017/30 en date du 15 décembre 2017 portant application de l'article susvisé,

Vu le Code de la Commande Publique modifié par les Décrets n° 2019-259 du 29 mars 2019 et 2019-1344 du 12 décembre 2019 portant modification de diverses dispositions codifiées dans la partie réglementaire du Code de la Commande Publique,

Vu la consultation lancée au BOAMP, sur la plateforme de dématérialisation achatpublic.com et sur le site de la Ville d'Avion le 31 janvier 2020 pour la fourniture et pose de clôtures sur le territoire communal,

Vu l'estimation annuelle des besoins chiffrée à 40 000 € HT maximum,

Vu les deux offres reçues dans les délais fixés dans le règlement de consultation, à savoir celle :

- De la société CITEVERT sise à Liévin,
- De la société LEMOINE ESPACES VERTS sise à Héninel,

Vu les critères d'attribution des offres définis dans le règlement de consultation ainsi qu'il suit :

**1/ VALEUR TECHNIQUE** comptant pour 50% de la note, jugée au regard des sous critères suivants :

- Moyens humains mis en œuvre pour l'exécution du marché : 30 pts
- Délais d'intervention à compter de la réception du bon de commande : 40 pts
- Qualité des produits (fiches techniques des produits), 30 points

**2/ Prix proposés** comptant pour 50 % de la note, jugés au regard du bordereau des prix unitaires, et du devis estimatif.  
La note sur 100 sera obtenue par application de la formule  $100 \times (\text{offre du moins disant} / \text{offre du candidat})$

Vu l'analyse des offres,

Considérant que l'offre de la société LEMOINE ESPACES VERTS est la plus avantageuse de la consultation,

## **DECIDONS**

### **Article 01 :**

De confier à la Société LEMOINE Espaces Verts sise à Héninel (62128), 6 rue de Saint Martin, le marché de fourniture et pose de clôtures sur le territoire communal,

### **Article 02 :**

Que cet accord-cadre mono-attributaire à bons de commande est estimé annuellement à 40 000 € HT maximum, qu'il est conclu pour une période initiale allant de sa date de notification pour se terminer le 14 avril 2021 ou au plus tôt, à la date à laquelle le montant annuel maximum aura été atteint.

Que ce marché est reconductible de manière tacite TROIS fois pour une période de 1 an, soit une durée maximale de QUATRE ANS, ou au plus tôt, à la date à laquelle le montant annuel maximum aura été atteint.

### **Article 03**

Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa transmission au contrôle de légalité.

Ainsi fait et décidé à **AVION**, les jour, mois et an que dessus.



Accusé de réception en préfecture  
062-216200659-20200310-2020-13-AI  
Date de télétransmission : 13/03/2020  
Date de réception préfecture : 13/03/2020